



**MÉ MORANDUM D'ENTENTE
SUR LA CONSERVATION DES
REQUINS MIGRATEURS**

CMS/Sharks/MOS4/Decisions/
Rev.1

28 juin 2023

Français

Original : anglais

4^e Réunion des Signataires (MOS4 Requins)
Bonn, 28 février – 2 mars 2023

DÉCISIONS DE LA RÉUNION

Élection des membres du bureau

1. Les Signataires ont élu Mohamed Omar Said (Kenya) au poste de Président et Jürgen Friedrich (Allemagne) au poste de Vice-Président.

Comité des pouvoirs

2. Les membres du Comité des pouvoirs établie pour la MOS4 étaient les Comores, le Costa Rica, les États-Unis d'Amérique, le Portugal et le Samoa. Les États-Unis ont assuré la présidence. Le Comité a indiqué que des pouvoirs avaient été acceptés de 25 signataires.

Amendements à l'Annexe 1 du MdE Requins

Document final : [CMS/Sharks/Outcome 4.1](#)

3. Les Signataires sont convenus, par consensus, d'ajouter le requin hâ (*Galeorhinus galeus*) à l'Annexe 1.

Mesures de conservation

Plan d'action par espèce pour l'ange de mer en mer Méditerranée

4. Les Signataires :
 - a) se sont félicités du travail entrepris par le Comité consultatif, avec le soutien du Secrétariat, pour élaborer le Plan d'action par espèce pour l'ange de mer en Méditerranée ;
 - b) ont recommandé que les Parties à la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS) adoptent le Plan d'action par espèce pour l'ange de mer en Méditerranée lors de la quatorzième Réunion des Parties à la CMS (COP14 de la CMS) ;
 - c) ont recommandé aux Parties à la CMS et aux Signataires du MdE Requins de mettre en œuvre le Plan d'action par espèce lorsque celui-ci aura été adopté par la CMS.

5. Les activités ont été inscrites dans le Programme de travail (2023-2025).

Élaboration d'une stratégie de conservation et de plans d'action pour les requins et raies pélagiques

6. Les Signataires se sont félicités de l'initiative et des progrès réalisés par le Groupe de spécialistes des requins de la Commission de la sauvegarde des espèces (CSE) de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) dans l'élaboration d'une stratégie de conservation mondiale et de plans d'action régionaux pour les requins et les raies pélagiques et sont convenus de soutenir l'approche décrite dans le document [CMS/Sharks/MOS4/Doc 10.2/Rev.1](#) tel que révisé par la MOS4.

7. Les activités ont été inscrites dans le Programme de travail (2023-2025).

Élaboration d'une stratégie de conservation et de plans d'action pour les raies rhino

8. Les Signataires :

- a) ont salué l'initiative du Groupe de spécialistes des requins de la CSE de l'UICN visant à élaborer une stratégie de conservation mondiale et des plans d'action régionaux pour les raies rhino et sont convenus de l'aider à faire progresser ces démarches ;
- b) ont demandé au Secrétariat de continuer à assurer la liaison avec le Groupe de spécialistes des requins de la CSE de l'UICN au sujet de la mise en œuvre de son initiative de conservation des raies rhino, en se concentrant dans un premier temps sur la région indopacifique occidentale.

9. Les activités de mise en œuvre ont été approuvées et inscrites dans le Programme de travail (2023-2025).

Aires importantes pour les requins et les raies (AIRR)

10. Les Signataires :

- a) ont salué l'initiative et les progrès réalisés par le Groupe de spécialistes des requins de la CSE de l'UICN dans l'élaboration de critères de sélection et d'examen solides pour identifier les « aires importantes pour les requins et les raies (AIRR) », qui complètent et renforcent les aires marines écologiquement et biologiquement importantes (EBSA) de la Convention sur la diversité biologique (CDB) et les zones clefs pour la biodiversité de l'UICN ;
- b) ont pris acte des critères et du processus d'identification des aires importantes pour les requins et les raies (AIRR) décrits dans *Hyde et al. (2022)* et dans *Notarbartolo di Sciara (2022)* ainsi que dans le document d'orientation sur les AIRR publié sur le site Web consacré aux AIRR (sharkrayareas.org) pour les espèces inscrites à l'Annexe 1 du MdE Requins ; les Signataires ont apporté à ces critères des modifications mineures, qui figurent à l'Annexe 1 du document [CMS/Sharks/MOS4/Doc.4/Rev.1](#)¹ ;
- c) ont reconnu que les aires importantes pour les requins et les raies (AIRR) constituent une classification consultative, élaborée par les experts, qui peut être utilisée comme une ressource précieuse pour l'intégration des espèces de requins, de raies et de chimères dans les stratégies de conservation nationales, régionales et

¹ En ce qui concerne le critère C (cycle de vie), les Signataires sont convenus de souligner que les données d'occurrence des espèces devraient être compilées, lorsqu'elles sont disponibles, pour inclure des informations sur la structure d'âge, le statut reproducteur, le sexe et la saisonnalité.

- internationales existantes et futures ;
- d) sont convenus, dans la mesure du possible, de soutenir et d'encourager le Groupe de spécialistes des requins de la CSE de l'UICN à faire progresser ces démarches en consultation avec les Signataires et les États de l'aire de répartition ;
 - e) sont convenus d'aider le Groupe de spécialistes des requins de la CSE de l'UICN, le cas échéant et dans la mesure du possible, à déterminer les AIRR, notamment en partageant les informations et l'expertise pertinentes, et par exemple en fournissant des données lorsqu'elles sont disponibles ;
 - f) ont demandé au Secrétariat de continuer à assurer la liaison avec le Groupe de spécialistes des requins de la CSE de l'UICN et de faire rapport à la MOS5 sur les progrès réalisés.
11. Les activités de mise en œuvre ont été approuvées et inscrites dans le Programme de travail (2023-2025).

Priorité régionale accordée aux espèces de requins et de raies figurant à l'Annexe 1 du MdE Requins et aux Annexes de la CMS

12. Les Signataires :
- a) ont demandé au Comité consultatif de poursuivre l'élaboration de la méthodologie présentée dans le document [CMS/Sharks/MOS4/Doc.10.5/Rev.1](#), telle que révisée par les Signataires lors de la MOS4, en tenant compte des commentaires faits au cours de la MOS, et de présenter les résultats à la MOS5, et sont convenus de soutenir financièrement la mise en œuvre de cette activité ;
 - b) ont demandé au Comité consultatif de continuer à mieux identifier les espèces qui figurent sur les listes de la CMS et du MdE Requins ainsi que les mesures de conservation hautement prioritaires à l'échelle régionale (pour toutes les zones de pêche principales de la FAO²).
13. Les activités de mise en œuvre ont été approuvées et inscrites dans le Programme de travail (2023-2025).

Amélioration de la communication des données relatives aux débarquements d'espèces inscrites à l'Annexe 1 du MdE Requins

Document final : [CMS/Sharks/Outcome 4.2](#)

14. Les Signataires :
- a) ont pris acte du résultat de l'étude entreprise conformément au document [CMS/Sharks/MOS4/Doc.10.6](#) ;
 - b) ont adopté et convenu de mettre en œuvre les *Recommandations aux Signataires visant à améliorer la communication des données relatives aux débarquements d'espèces inscrites à l'Annexe 1 du MdE Requins* fournies dans le document CMS/Sharks/MOS4/Outcome 4.2 de la présente réunion ;
 - c) ont demandé au Comité consultatif, en collaboration avec les Partenaires de coopération et le Groupe de travail sur la conservation :

² Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

- de mettre à jour l'analyse des données relatives aux débarquements,
- d'entreprendre des analyses supplémentaires,
- d'élaborer des lignes directrices sur la manière dont les pays pourraient évaluer leurs données nationales relatives aux débarquements afin d'améliorer le contrôle de la qualité des données soumises.

15. Les activités de mise en œuvre ont été approuvées et inscrites dans le Programme de travail (2023-2025).

Examen de la mortalité liée à la pêche des espèces de requins et de raies inscrites à l'Annexe 1 du MdE Requins et aux Annexes de la CMS

16. Les Signataires :

- a) sont convenus d'aider la CMS à mettre en œuvre le point a) de la Décision 13.62 et le point b) de la Décision 13.63 de la COP13 de la CMS ;
- b) se sont félicités de l'approche proposée par le Comité consultatif, qui consiste à se concentrer sur la mortalité induite par la pêche plutôt que sur les prises accessoires, pour les raisons exposées dans le document CMS/Sharks/MOS4/Doc.10.7 ;
- c) sont convenus d'entreprendre une étude pilote pour les zones de pêche 37 (mer Méditerranée et mer Noire) et 87 (Pacifique Sud-Est) de la FAO.

17. Les activités de mise en œuvre ont été approuvées et inscrites dans le Programme de travail (2023-2025).

Stratégie de renforcement des capacités

Recueil mondial de l'état de conservation et des mesures de gestion des requins

Document final : [CMS/Sharks/Outcome 4.3](#)

18. Les Signataires ont adopté la proposition visant à établir un « *Recueil mondial de l'état de conservation et des mesures de gestion des requins* » et ont inscrit cette activité dans le Programme de travail (2023-2025).

Programme de travail (2023-2025)

Document final : [CMS/Sharks/Outcome 4.4](#)

19. La Réunion a adopté un Programme de travail pour la période triennale 2023-2025 qui vise à guider les Signataires, le Comité consultatif, le Groupe de travail sur la conservation, les Partenaires de coopération et le Secrétariat.

Comité consultatif

Document final : [CMS/Sharks/Outcome 4.5](#)

20. Trois nouveaux membres ont été nommés au Comité consultatif afin de pourvoir un poste vacant pour la région Afrique et de remplacer deux membres de longue date qui avaient tous deux effectué trois mandats, un pour l'Afrique et un pour l'Europe.

Questions administratives et budgétaires

Document final : [CMS/Sharks/Outcome 4.6](#)

21. Les Signataires ont adopté le scénario budgétaire 2, qui vise à fournir des ressources adéquates pour le MdE pour la période triennale 2023-2025. Le nouveau budget figure à l'Annexe 1 du document.
22. En outre, les Signataires ont adopté le Barème des contributions indicatives figurant à l'Annexe 2 et le Mandat révisé du Fonds d'affectation spéciale figurant à l'Annexe 3, et ont demandé à la Directrice exécutive du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) de prolonger de trois ans la durée du Fonds d'affectation spéciale.

Date et lieu de la prochaine réunion

23. Les Signataires ont salué la proposition du Gouvernement du Kenya d'accueillir la 5^e Réunion des Signataires dans la ville côtière de Mombasa. La date de la réunion a été provisoirement fixée au second semestre 2025.